

Procès-verbal de la réunion du conseil syndical du 16 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 16 Octobre à 14h30, les membres du comité syndical se sont réunis à Cahors sous la présidence de Dominique Lenfant.

Étaient présents : Mme Dominique Lenfant, M. Didier Baudet, M. Gérard Blanc, M. Vincent Labarthe, M. Christophe Proença, Mme Caroline Mey Fau, M. Serge Rigal

Sans pouvoir délibératif : M. Damien Jacques (service du Département), Mme Catherine Le Rouzic (en visio), Mme Céline Malignon, directrice du syndicat mixte

Étaient excusés : M. Marc Laborie, M. Alfred Terlizzi, Mme Piqué, Mme Lasfargues
Est élu secrétaire de séance : Mme Mey-Fau Caroline

Nombre de délégués titulaires : 7
suppléants : 0

En exercice : 12
Présents : 7
Votants : 7

Date de la convocation : 29 Septembre 2023

Date d'affichage : 29 Septembre 2023

Point n°1 : Dispositions administratives

1.1 Validation du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2023

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, adopte le procès-verbal de la séance de conseil syndical du 3 juillet 2023.

1.2 Rapport sur l'exercice des délégations à la Présidente

Depuis la dernière réunion du conseil syndical, dans le cadre de ses délégations, la présidente a :

- Confié les travaux de restauration des seuils des 3 portails de la chapelle et des vestiges à l'entreprise Vincent Caussanel pour un montant de 5 070.00€ HT ;
- Confié les prestations de relevé géomètre 3D des bâtiments patrimoniaux à l'entreprise GEA pour un montant de 8 540.00 € HT ;
- Confié la mission de bureau de contrôle pour les travaux de restauration des balustrades et l'escalier du parvis du sanctuaire de rocamadour à l'entreprise Alpes Contrôles pour un montant de 5 900.00€ HT.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents,

- prend acte de l'exercice des délégations de la présidente.

1.3 Mise à jour – rajout de poste à la convention du télétravail

Le télétravail a été instauré au syndicat mixte du grand site de rocamadour en décembre 2018 pour un agent puis étendu à d'autres agents suite à une délibération en date du 14 avril 2022 (n° 2022.22).

Madame la Présidente expose :

En l'état actuel, le nouveau poste de chargé de mission au syndicat ne peut pas prétendre au télétravail.

Les modalités d'attribution et les modalités de versement de l'allocation forfaitaire de télétravail, **article 9** doivent évoluer pour se conformer aux dispositions nationales.

Il est donc proposé d'intégrer à la délibération N°2022.22 le poste chargé de mission et de modifier le montant de l'allocation forfaitaire qui est fixé à 2,80€ par journée de télétravail au lieu de 2.50€.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents :

- autorise le télétravail pour le poste de chargé de mission et les nouvelles modalités de versement d'allocation forfaitaire du télétravail selon les conditions précisées ci-dessus.

1.4 Instauration de l'indemnité horaire pour travail le dimanche et jours fériés

Le Conseil sur rapport de madame *la Présidente*,

L'équipe en charge des parkings, dont le temps de travail est annualisé, est présente 7 jours sur 7 durant la période d'exploitation. Le planning est tel que chaque agent travaille ainsi autour de 25 dimanches et jours fériés à l'échelle de l'année.

Il est possible pour la collectivité d'instaurer pour ces agents, l'indemnité horaire pour travail du dimanche et des jours fériés, celle-ci s'élève à 0,74€ par heure. Cela représenterait un coût supplémentaire de 900€ pour le budget parkings à l'échelle de l'année.

Madame la Présidente propose aux membres de l'assemblée d'accorder à ces agents, à compter de ce jour l'indemnité horaire pour travail du dimanche et des jours fériés d'un montant de 0,74€.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents décide qu'à compter de ce jour les agents titulaires, stagiaires, non titulaires affectés au Service Parkings percevront l'indemnité horaire de travail du dimanche et des jours fériés.

Date d'effet - Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 19/10/2023 (au plus tôt à la date de transmission de la délibération au contrôle de légalité, en regard du principe de non rétroactivité d'un acte réglementaire et de son caractère exécutoire dès lors qu'il a été procédé à la transmission de cet acte au représentant de l'Etat dans le département.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget annexe des parkings.

1.5 Règlement des parkings

Il n'y a pas jusqu'à présent de document qui présente à la fois le fonctionnement des 5 parkings d'entrée de site (P1 à P5) et les droits et devoirs des usagers et du syndicat mixte, responsable de ces infrastructures.

L'équipe en charge de l'exploitation des parkings, et les usagers ont besoin dans différentes situations de se référer à un cadre réglementaire emprises foncières privées ouvertes au public.

Le projet de règlement est annexé (annexe 2) au présent rapport.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, approuve le règlement des parkings d'entrée de site.

1.6 Prise en charge d'un branchement dans le cadre d'une régularisation

Le syndicat mixte avait assumé durant l'année 2016, par délégation de la mairie, la maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement des réseaux d'assainissement et d'adduction d'eau potable sur le secteur de l'Hospitalet. Ces travaux étaient préalables à ceux de requalification des espaces publics. Un défaut de réalisation est apparu l'an passé, depuis que l'étage d'un restaurant est exploité (le restaurant le Panorama avait 2 et non un branchement au réseau d'assainissement, un seul a été repiqué sur le nouveau réseau).

La responsabilité du syndicat mixte a pu être démontrée à l'occasion de l'analyse des plans avant et après travaux. Il est proposé de privilégier une résolution du litige à l'amiable sans lancer une expertise sur ce dossier. Il est heureusement possible de rétablir le bon fonctionnement des réseaux de ce bâtiment riverain de la zone requalifiée, en créant sur l'autre façade un branchement, plutôt que d'intervenir sur le trottoir en béton de site, les bordures en pierre et la chaussée en enrobé (une solution beaucoup plus coûteuse, complexe et impactante).

Le devis pour le terrassement et la création du nouveau branchement s'élève à 3 900 euros TTC.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, approuve la prise en charge financière du branchement au réseau collectif d'eaux usées par le syndicat mixte.

* * *

2.1 Patrimoine emblématique

Projet global de valorisation et de restauration du sanctuaire

Diocèse, services de l'Etat et collectivités se sont réunis à l'occasion du lancement de l'étude stratégique le vendredi 13 octobre. Chacun a souligné les enjeux qui lui sont propres. L'équipe de maîtrise d'œuvre a présenté la méthodologie et le calendrier fixé.

* * *

Travaux urgents de restauration des balustrades et escaliers du parvis

Les prototypes ont été présentés le 13 octobre par l'architecte au bureau de contrôle, aux élus et aux services en charge de la conservation des monuments historiques. Les arbitrages de cette réunion sont présentés en séance.

Le conseil syndical, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, décide, à l'unanimité des membres présents, d'engager la phase PRO de la mission de maîtrise d'œuvre afin de finaliser le chiffrage des travaux, le phasage et le dossier de demande d'autorisation de travaux sur la base des arbitrages techniques et esthétiques faits lors de la réunion du 13 octobre

* * *

Plan de gestion interrégional du bien culturel « Chemin de Saint Jacques de Compostelle en France » inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco

Le conseil syndical avait, dans le cadre de la réunion du 20 octobre 2022, approuvé le plan de gestion Unesco pour les bâtiments du sanctuaire dont le syndicat mixte a la charge.

Vu la loi 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine stipulant la nécessité pour tout bien inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial de l'Unesco de se doter d'un plan de gestion comprenant les mesures de protection, de conservation et de mise en valeur à mettre en œuvre ;

Vu la décision n°22 COM VIII B 1 adoptée par le comité du patrimoine mondial de l'Unesco le 5 décembre 1998 inscrivant sur la Liste du patrimoine mondial le bien : « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » sous les numéros 868 et 868 bis ;

Vu la décision du Comité interrégional du bien Unesco « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France » du 1^{er} octobre 2020 de se mettre en conformité avec la loi 2016-925 en engageant l'élaboration d'un Plan de gestion pour l'ensemble du bien en série ainsi que pour chacune de ses composantes ;

Le plan de gestion interrégional du bien culturel "Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France", annexé au présent rapport, contient les orientations générales de conservation et de mise en valeur du bien dans son ensemble pour la période 2023-2027 ;

Vu la charte de gestion visée en annexe, entre l'Etat et l'Agence française des chemins de Compostelle, chargée d'assurer la coordination du bien culturel, de représenter les intérêts des propriétaires et d'assurer la mise en œuvre du plan de gestion nécessitant, dans l'esprit de la convention du patrimoine mondial, le concours de chaque propriétaire ou gestionnaire ;

Vu la délibération du conseil syndical en date du 20/10/2022 approuvant le cahier de gestion local de la composante 868-064 cité religieuse de Rocamadour, dont le syndicat mixte du grand site de Rocamadour est propriétaire (chapelles et basilique), contenant l'ensemble des actions de conservation, mise en valeur, médiation culturelle et patrimoniale et le plan d'action l'accompagnant pour la période 2023-2027 ;

Le conseil syndical, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

DECIDE

A l'unanimité

D'approuver ce plan de gestion interrégional et sa charte de gestion auquel s'adosse le cahier de gestion local de la composante approuvé par la délibération sus visée.

De participer aux travaux d'animation et de mise en œuvre du plan de gestion interrégional à travers d'une part les travaux de l'agence française des Chemins de Compostelle, les séminaires, formations ou concertations et enquêtes qu'elle pourrait proposer et, d'autre part, en participant au comité interrégional de bien réuni annuellement et à ses groupes de travail thématiques (conservation / restauration, communication / Médiation, itinérance et développement touristique, coopérations).

D'identifier au sein de la collectivité l'élu et le technicien qui seront les référents en charge du suivi du plan de gestion ; de participer activement aux commissions locales ou territoriales d'animation et suivi de la gestion de la composante inscrite en lien avec les services de l'Etat, tel que ce processus a été initié depuis 2016 ; de veiller à mobiliser localement les acteurs parties prenante de la gestion du bien.

D'adhérer à l'Agence française des chemins de Compostelle, gestionnaire du bien, en lieu et place de la commune de Rocamadour, et de participer aux instances statutaires et de gouvernance.

* * *

2.2 Observatoire du site

Bilan provisoire de la saison 2023

La commission Observation s'est réuni le mardi 10 octobre pour échanger autour du bilan provisoire de la saison 2023 concernant la fréquentation. L'association Rocamadour Aérostat avait été conviée pour participer à l'analyse des données.

La réunion publique qui a suivi, organisée le vendredi 13 octobre animée par le syndicat mixte et Lot tourisme, a réuni une trentaine de personnes et fut l'occasion de partager avec habitants, associations et professionnels du tourisme sur la base de ces données.

Quelques éléments du bilan issu des données flux vision, annexé au présent rapport sont présentés en séance. Il apparaît notamment clairement l'importance que revêtent les Mongolfiades pour cette aile de saison. En effet, cette manifestation a attiré en 2023 plus de 49 400 personnes réparties sur 2 jours, avec un pic à 28 900 personnes présentes le dimanche après-midi. Cet évènement est positif pour la dynamique du territoire puisque, au-delà des excursions, il génère également de la nuitée à l'échelle de Rocamadour notamment (7100 personnes à l'échelle du week-end ont logé sur le périmètre de Rocamadour, contre 4000 à la même période de l'année mais en 2021 lorsqu'il n'y a pas les Montgolfiades).

Appel à manifestation d'intérêt - Gestion des flux touristiques 2023-2024

L'Etat a lancé un appel à manifestation d'intérêt concernant la gestion des flux touristiques, cet appel était attendu depuis l'été. Cet AMI représente l'opportunité de soutenir financièrement le travail d'observatoire mené depuis un an.

Le soutien financier à la clef de 200 000€ maxi sera accordé à une dizaine de sites, il s'agit d'accompagnement en ingénierie pour des territoires qui n'ont pas réussi jusqu'à présent à déployer une stratégie de gestion des flux pleinement structurée en raison de ressources humaines, matérielles et financières insuffisantes. Ceci n'est pas tout à fait le cas pour Rocamadour, mais il y a toutefois une chance de trouver un soutien pour l'analyse des données recueillies dans le cadre de l'observatoire, et de nourrir la réflexion par exemple sur le secteur du bas de la voie sainte qui reste un point noir à traiter sur la boucle piétonne. Le dépôt de candidature est attendu d'ici le 15 Novembre.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, approuve l'acte de candidature du syndicat mixte à l'AMI « Gestion des flux touristiques » pour soutenir les travaux d'observatoire du site et approfondir la politique de gestion des flux.

* * *

2.3 Schéma d'interprétation

Le point sur la mise en œuvre des actions liées au schéma d'interprétation est présenté en séance.

Signalétique d'interprétation

Le dossier de signalétique d'interprétation approuvé par la commission départementale des sites et paysages début juin prend du retard (1 mois et demi). En effet, le travail de conception technique est interrompu tant que l'autorisation ministérielle n'est pas délivrée. L'équipe a pu toutefois avancer comme prévu sur les contenus (textes, capsules sonores). La mise en place du mobilier était initialement esquissée pour Septembre 2024. Le calendrier pourra être recalé dès que l'autorisation ministérielle sera obtenue.

Application mobile Circuits Lot et Dordogne

Les circuits du moulin du saut et de Rocamadour ont été ajoutés depuis mi-juillet sur l'application mobile. Une séance de découverte de l'outil à l'attention des hébergeurs du secteur de Rocamadour est organisée le jeudi 19 Octobre sur le terrain avec Lot Tourisme et le Syndicat mixte. Une quinzaine de participants s'est inscrit.

Le troisième circuit, en aval du site, appelé vallées de l'Ouyse et de l'Alzou, sera ajouté à l'offre de circuits au printemps prochain. Il s'agit du circuit existant des espaces naturels sensibles.

Retour sur l'Opération mille mains à la pâte

Il s'agissait de la première édition pour le Nord du département, sur le secteur de Rocamadour. Cette action consiste à mobiliser des bénévoles pour la préservation et mise en valeur des Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle, patrimoine inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Elle était organisée sous l'égide de l'association des Amis de Rocamadour. Une trentaine de bénévoles ont participé à la journée, encadrés par des murailleurs aguerris. Ainsi, une trentaine de mètres de muret ont été restaurés. La végétation a été dégagée sur plus de 15 mètres de long aux abords du GR46. L'association des Amis de Rocamadour et les participants sont prêts à réitérer l'an prochain.

Les élus du conseil syndical saluent cette initiative qui s'inscrit parfaitement dans le projet de préservation et de valorisation du site et qui est complémentaire aux actions portées par les collectivités.

Retour sur la Fête du Grand Site

La seconde édition de la fête du grand site s'est tenue le dimanche 15 octobre, veille de ce conseil syndical. Le bilan de cette manifestation pourra être présenté lors du prochain conseil.

Point n°3 : Dispositions budgétaires

3.1 Décision modificative n°2 au budget principal

FONCTIONNEMENT

Pour faire face au contentieux concernant la piétonnisation de la corniche, Il y a lieu d'abonder la ligne de crédits pour les frais d'actes et de contentieux (article 6227), en inscrivant 3 800 € de crédits supplémentaires.

Pour rembourser les réparations sur un véhicule suite à une chute de pierre provenant de la falaise, il est nécessaire d'inscrire 2 408 € de crédits à l'article 61551.

Pour restituer l'équilibre de la section fonctionnement, il est proposé de prélever 8 215.09 € sur le chapitre 022 : dépenses imprévues.

Enfin, il est nécessaire de conforter la dotation amortissement (chapitre 042 article 6811) de 2 007.09€.

Les écritures sont reprises dans les tableaux suivants.

FONCTIONNEMENT 2023 : Recettes					
	Libellé	B. P. 2023	DM 1	DM 2	BUDGET
CHAPITRE 70 : PRODUIT DES SERVICES		58 306,00	0,00	0,00	58 306,00
70841	Mise à disposition de personnel facturée	51 760,00			51 760,00
70872	Remboursement frais logiciel antivirus par le budget annexe	6 546,00			6 546,00
CHAPITRE 74 : DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		350 000,00	0,00	0,00	350 000,00
7472	Participations statutaires de la Région	57 000,00			57 000,00
7473	Participations statutaires du Département	198 000,00			198 000,00
74748	Participations statutaires de la Commune	95 000,00			95 000,00
744	fctva	0,00			0,00
CHAPITRE 75 : AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE		55 003,00	0,00	0,00	55 003,00
7588		3,00			3,00
752	revenu des immeubles	55 000,00			55 000,00
7718	recette exceptionnelle	0,00			0,00
CHAPITRE 77 : PRODUITS EXCEPTIONNELS		0,00	0,00	0,00	0,00
7718	autres produits except.gestion	0,00			0,00
CHAPITRE 042 : OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS		16 559,35	0,00	0,00	16 559,35
773	mandats annulés	0,00			0,00
722/042	Production immobilisées (moe corniche et tx en régie)	0,00			0,00
777/042	Amortissements subv.	16 559,35			16 559,35
TOTAL		479 868,35	0,00	0,00	479 868,35
CHAPITRE 002 : EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE		19 325,15	0,00	0,00	19 325,15
002	excedent de fonctionnement reporté	19 325,15			19 325,15
TOTAL DES RECETTES NETTES		499 193,50	0,00	0,00	499 193,50

FONCTIONNEMENT - Dépenses					
	Libellé	B. P. 2023	DM 1	DM 2	BUDGET
CHAPITRE 022 : IMPREVUS		13 824,53	-1 821,53	-8 215,09	3 787,91
022	Imprevus* (budgété mais non réalisé)	13 824,53	-1 821,53	-8 215,09	3 787,91
CHAPITRE 011 : ACHATS ET VARIATION DES STOCKS		53 561,97	0,00	6 208,00	59 769,97
60611	Eau et assainissement	990,00			990,00
60612	énergie et électricité	950,00			950,00
60623	alimentation	0,00			0,00
60631	fournitures d'entretien	100,00			100,00
60632	fournitures de petit équipement	1 900,00			1 900,00
60633	fournitures de voirie	1 450,00			1 450,00
60636	vetements de travail	0,00			0,00
6064	fournitures administratives	830,00			830,00
6065	livres, disques, cassettes	100,00			100,00
611	Contrats de prestations de services	734,00			734,00
6135	Locations mobilières	160,00			160,00
61521	Entretien de terrains	1 500,00			1 500,00
615221	Entretien de batiments publics	0,00			0,00
615228	Entretien autres bâtiments	0,00			0,00
615231	Entretien de voirie	400,00			400,00
615232	entretien réseaux	2 600,00			2 600,00
61551	Entretien matériel roulant			2 408,00	2 408,00
61558	Entretien et réparation sur biens mobiliers	0,00			0,00
6156	Maintenance	5 500,00			5 500,00
6161	Assurance multirisques	4 500,00			4 500,00
6168	Autres assurances	5 000,00			5 000,00
6184	Versement à des organismes de formation	100,00			100,00
6188	autres frais divers	0,00			0,00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires				0,00
6226	honoraires	4 181,48			4 181,48
6227	Frais d'actes et de contentieux: acquisitions foncières, avocats ...	2 200,00		3 800,00	6 000,00
623	Publicité, publications, relations publiques				0,00
6231	Annonces et insertions	0,00			0,00
6232	Fête et cérémonie	600,00			600,00
6236	Catalogues et imprimés	800,00			800,00
625	Déplacements, missions et réceptions				0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00			0,00
6256	Missions: personnel	3 700,00			3 700,00
6257	Receptions	6 350,00			6 350,00
6261	Frais postaux	201,49			201,49
6262	Téléphone	1 100,00			1 100,00
627	services bancaires et assimilés	0,00			0,00
628	Divers				0,00
6281	Concours divers: cotisations RGSF et ICOMOS	4 455,00			4 455,00
6283	Frais nettoyage locaux	3 000,00			3 000,00
62878	Remboursement de frais	0,00			0,00
63512	Taxes foncières	160,00			160,00
CHAPITRE 023: VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00	0,00
023	Versement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL		175 555,00	0,00	0,00	175 555,00
6215	personnel affecté par collectivité	0,00			0,00
6218	autre personnel extérieur	13 200,00			13 200,00
6332	cotisations au FNAL	137,00			137,00
6336	cotisation CNG CG de la FPT	1 012,00			1 012,00
6338	autres impôts et taxes	337,00			337,00
64131	rémunération personnel	93 957,00			93 957,00
64138	non titulaires autres indemnités	1 380,00			1 380,00
64171	rémunération des apprentis	20 503,00			20 503,00
6451	URSAFF	34 691,00			34 691,00
6453	cotisations caisses de retraite	4 725,00			4 725,00
6454	cotisation assedic	4 553,00			4 553,00
6457	cotisation sociale liée à l'apprentissage				0,00
6474	versement aux autres œuvres sociales	1 060,00			1 060,00
6475	medecine du travail	0,00			0,00
CHAPITRE 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		3 202,00	0,00	0,00	3 202,00
6532	Frais de mission élus	0,00			0,00
	divers et imprévus				0,00
6574	loyers subvention aux associations et personnes privées	0,00			0,00
65548	autres contributions	3 200,00			3 200,00
65888	autres	2,00			2,00
CHAPITRE 66: CHARGES FINANCIERES		0,00	0,00	0,00	0,00
CHAPITRE 67: AUTRES CHARGES		200,00	0,00	0,00	200,00
67441	subvention exceptionnelle	0,00			0,00
6718	charges exceptionnelles	200,00			200,00
CHAPITRE 04: OPERATION D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS 041/0		252 850,00	1 821,53	2 007,09	256 678,62
6 811	dotation amortissement	252 850,00	1 821,53	2 007,09	256 678,62
TOTAL		499 193,50	0,00	0,00	499 193,50

INVESTISSEMENT

Recettes

Le transfert de bien en 2022 du budget principal au budget parkings a induit un remboursement de la TVA perçue sur ce budget. Il y a lieu de rectifier cette erreur de calcul du FCTVA prévisionnel qui nous amène en réduisant la recette de 127 850.16 €.

Pour équilibrer la dotation aux amortissements, il est nécessaire d'inscrire au chapitre 040 2 007.09 € de plus.

Pour intégrer des études aux travaux, les écritures d'ordre budgétaire suivantes sont nécessaires :

- Recette d'investissement - Article 2031 (chapitre 041) : + 3 803.86€
- Dépense d'investissement – Article 21578 (chapitre 041) : + 3 803.86€

Dépenses

Les 2 881.88€ de crédits prévus pour les cloches de la chapelle de l'Hospitalet n'étaient pas inscrits au bon article, il est proposé de les inscrire à l'article 2138.

Il est proposé d'abonder de 8 000 € la ligne travaux corniche (article 2315 – opération 107) pour faire face aux frais de géomètre et au remplacement des bornes d'éclairage détériorées sur le secteur du château.

Pour équilibrer les sections, il est proposé de réduire la ligne de crédit dédiée à l'opération restauration du sanctuaire de 135 850.16 €, dans la mesure où ces travaux de restauration ne sont pas engagés.

Pour finir, il est nécessaire d'inscrire 3 803.86€ à l'article 21578 (chapitre 041) pour intégrer les frais d'études en travaux.

Les écritures sont reprises dans les tableaux suivants.

Budget prévisionnel 2023 - INVESTISSEMENT: Dépenses							
		RAR 2022	Inscription crédits 2023	opérations d'ordre	DM 1	DM 2	total
10222	fctva	0,00	0,00	0,00			0,00
CHAPITRE 16 : EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			0,00				0,00
1641	remboursement emprunt relais		0,00	0,00			0,00
CHAPITRE 20: IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		340 317,22	67 425,00		15 000,00	0,00	422 742,22
020	Imprévus	0,00	10 000,00				10 000,00
2031	Frais d'études	170 158,61	57 425,00				227 583,61
132	cahier de gestion archi paysage		0,00				0,00
122	diag falaise		35 000,00				35 000,00
130	signalisation parking et SIL(schéma directeur)		0,00				0,00
134	signalétique piétonne (schéma directeur)		0,00				0,00
135	Etude dispositif de gestion des flux	1 800,00	0,00				1 800,00
136	Schéma d'interprétation	7 710,00	7 425,00				15 135,00
139	diag termites	0,00	0,00				0,00
145	Evaluation POS et mise à jour du programme	57 827,81	0,00				57 827,81
142	Etude travaux sécurité parvis du sanctuaire	12 000,00	0,00				12 000,00
151	Requalification façades commerciales				10 000,00		10 000,00
152	Création espace Web				5 000,00		5 000,00
148	Etude programmation et maîtrise d'œuvre restauration du sanctuaire	90 820,80	0,00				90 820,80
149	diagnostic et programme prévention incendie du sanctuaire	0,00	10 000,00				10 000,00
150	Diagnostic vestiges de l'hôpital Saint Jean baptiste	0,00	5 000,00				5 000,00
20421	Signalétique (part hadr et dpt)		0,00				0,00
2041482	Cne : Bâtiments, Installations		0,00				0,00
2041512	GFP rat : Bâtiments, Installations (fonds de concours déplacement réseaux)		0,00				0,00
2 051	Logiciel		0,00				0,00
CHAPITRE 21: IMMOBILISATIONS CORPORELLES		71 198,15	30 000,00	0,00	0,00	2 881,88	104 080,03
2111	Immobilisations corporelles en cours						
106	provision acquisitions foncières	71 198,15	0,00				71 198,15
21318	Autres bâtiments publics	2 879,00	0,00				2 879,00
2152/143	installation voirie - bande piétonne route de gramat	10 000,00	0,00				10 000,00
2157/126	Achat matériel		0,00				0,00
2158	Cloches chapelles saint blaise		0,00				0,00
2183	Matériel de bureau et d'informatique		0,00				0,00
2183	remplacement ecran PC	0,00	0,00				0,00
2158	grue d'atelier	0,00	0,00				0,00
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions						0,00
2138	Autres constructions					2 881,88	2 881,88
21318	cloches chapelle de l'Hospitalet		0,00				0,00
21728	sécurisation falaises	0,00	0,00				0,00
150	travaux vestiges hôpital Saint Jean Baptiste	0,00	30 000,00				30 000,00
CHAPITRE 23: IMMOBILISATIONS EN COURS		864 392,84	1 118 752,21	0,00	-15 000,00	-128 724,95	1 839 420,10
2315	Voiries						
107	aménagement corniche AP de 5M€	28 000,00	32 000,00			8 000,00	68 000,00
112	chemin de croix	0,00	0,00				0,00
133	borne porte figuier	0,00	0,00				0,00
108	travaux parkings	0,00	0,00				0,00
114	déviations routières	73 934,84	0,00				73 934,84
130	signalisation parking et sil	0,00	0,00				0,00
134	signalétique piétonne	5 800,00	0,00				5 800,00
146	chemin Lafajadou	183 178,00	57 000,00				240 178,00
136	signal et haltes interprétation	298 000,00	82 000,00		-15 000,00		365 000,00
144	dispositif comptages et alerte saturation vallée	73 320,00	0,00				73 320,00
2317	Travaux et aménagements de terrains						0,00
125	statue de la vierge noire		0,00				0,00
117	place de la Caretta et mur soutènement		0,00				0,00
118	musée d'art sacré		0,00				0,00
121	sécurité falaise	70 000,00	4 000,00				74 000,00
123	toiture basilique		0,00				0,00
128	portes fortifiées		0,00				0,00
129	chapelles sanctuaire - toitures		0,00				0,00
137	vitraux sanctuaire	0,00	2 700,00				2 700,00
131	esplanades Michelet	0,00	53 211,61				53 211,61
140	tunnel basilique	0,00	0,00				0,00
138	MOE chapelles et basilique	0,00	0,00				0,00
141	installations électriques chapelles st Blaise Ste Anne	0,00	0,00				0,00
142	travaux urgence parvis sanctuaire	132 160,00	255 000,00				387 160,00
148	Restauration du Sanctuaire		617 840,60			-136 724,95	481 115,65
147	truffière de la corniche	0,00	0,00				0,00
149	travaux prévention incendie sanctuaire	0,00	15 000,00				15 000,00
041	changement de comptes	0,00	194 638,84	0,00	20 743,20	3 803,86	24 547,06
041 / 21578	intégration étude schéma interprétation		3 803,86			3 803,86	3 803,86
041/21318	Autres Bâtiments Publics		190 834,98		20 743,20		20 743,20
041/21...	intégration signalétique piétonne	0,00	0,00				0,00
041/2315	avances forfaitaires	0,00	0,00				0,00
041/1322	transfert subventions non amortissable	0,00	0,00				0,00
040	amortissements	0,00	0,00	16 559,35	0,00	0,00	16 559,35
040/13917	amortissement subventions eqpt transf - état	0,00	0,00	3 927,99			3 927,99
040/13911	amortissement subventions eqpt transf - bc et fs	0,00	0,00	11 881,79			11 881,79
040/13918		0,00	0,00	199,32			199,32
040/13912		0,00	0,00				0,00
040/13913		0,00	0,00	550,25			550,25
48	comptes de régularisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45813		0,00	0,00	0,00			0,00
45811		0,00	0,00	0,00			0,00
27			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2763	remboursement de l'avance de trésorerie provenant du budget annexe		0,00	0,00			0,00
27638	créance SIAEP et maire		0,00	0,00			0,00
Total		1 118 628,60	1 410 816,05	16 559,35	20 743,20	-122 039,21	2 546 004,00

BUDGET PRINCIPAL - RECETTES D INVESTISSEMENT 2023						
Articles	Libellé	RAR 2022	Budget 2023	DM 1	DM 2	Total
CHAPITRE 001: EXCEDENT D'INVESTISSEMENT (Solde d'exécution reporté)			815 798,91	0,00	0,00	815 798,91
	Report des excédents antérieurs		0,00			0,00
001	excédent d'investissement reporté		815 798,91			815 798,91
CHAPITRE 10: AFFECTATION DU RESULTAT			0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Affectation du résultat année n-1		0,00			0,00
CHAPITRE 021: VIREMENT			0,00	0,00	0,00	0,00
	Virement de la section de fonctionnement		0,00			0,00
CHAPITRE 13: SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		400 788,00	717 991,25	0,00	0,00	1 118 779,25
1322	subvention membres SMGSR Région	391 680,00	370 500,00			762 180,00
1323	subvention membres SMGSR Département		229 500,00			229 500,00
1327	subvention communautaire	9 108,00	114 256,00			123 364,00
1318	Autres subventions de l'Etat		3 735,25			3 735,25
CHAPITRE 16 : EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunt en euros		0,00			0,00
CHAPITRE 040: amortissement			252 850,00	1 821,53	2 007,09	256 767,13
28183	ordinateur, logiciel		813,18	967,56	542,19	2 322,93
281728			48 936,48			48 936,48
281738			78 865,39	697,68		79 563,07
28152			53 964,91	-10 395,47	734,00	44 303,44
281752			43 569,44	10 395,47		53 964,91
281571			0,00			0,00
2804131			2 651,50			2 651,50
28041482			5 235,43		730,90	5 966,33
28041582	Borne Recharge Electrique - FDEL		1 100,00			1 100,00
28041512			17 625,16			17 625,16
28158			88,51	-88,51		0,00
28051			88,51	244,80		333,31
Opérations non affectées			163 937,00	-1 821,53	-127 850,16	34 265,31
10222	FCTVA		163 937,00	-1 821,53	-127 850,16	34 265,31
CHAPITRE 041 :		0,00	194 638,84	20 743,20	3 803,86	219 185,90
041/238	remboursement avances forfaitaires	0,00	7 504,50			7 504,50
041/2031	intégration études en travaux	0,00	3 803,86	20 743,20	3 803,86	28 350,92
041/2111		0,00	183 330,48			183 330,48
041/1311	transfert subventions etat pour amortissable	0,00	0,00			0,00
CHAPITRE 458.1 Opérations pour le compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45823	Fonds concours du Département pour la voirie	0,00	0,00			0,00
CHAPITRE 27638		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27638	créance Mairie	0,00	0,00			0,00
TOTAL		400 788,00	2 145 216,00	20 743,20	-122 039,21	2 444 707,99

- Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, approuve la DM2 au budget principal telle que présentée.

* * *

3.1 Décision modificative n°2 au budget parkings

Des ajustements concernant les crédits d'amortissement sont nécessaires. Il y a lieu d'abonder l'article 6811 de 2522.78 euros pour ajuster la dotation aux amortissements, et de réduire d'autant le virement à la section d'investissement.

Les écritures sont reprises dans le tableau ci-dessous.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 023 : virement à section investis.	2 522.78 €			
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.	2 522.78 €			
D 6811 : dot.amort.immos incorp.& corp		2 522.78 €		
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section		2 522.78 €		
Total	2 522.78 €	2 522.78 €		
INVESTISSEMENT				
R 021 : Virement section exploitation			2 522.78 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.			2 522.78 €	
R 28158 : Amort. install., mat. et outillages techniques -				2 522.78 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section				2 522.78 €
Total			2 522.78 €	2 522.78 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

- Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents la DM2 au budget parkings telle que présentée.

* * *

Point n°4 : Foncier

4-1 Modification de nom pour l'acquisition Villanova et Nouvelle

En date du 25 novembre 2021, délibération n°2021-68, le conseil syndical a approuvé les acquisitions des parcelles de messieurs des parcelles de messieurs Villanova (AR 188, AR 189 et AR 192) et Nouvelle (AO2, AO3, AO4, AO5 et AO430) situées sur le versant entre la voie sainte et la vallée.

Madame la présidente indique que le syndicat a été sollicité depuis par le notaire en charge des intérêts de la succession de Mr Villanova et succession de Mr Nouvelle.

Le notaire demande de préciser sur ladite délibération le nom des propriétaires comme suit :

- Monsieur Gilles Nouvelle usufruitier et sa compagne Madame Claudine Langlet ni propriétaire des parcelles AO2, AO3, AO4, AO5 et AO430 de M. Nouvelle pour la somme de 50€ l'ensemble,
- Monsieur Max Villanova usufruitier et sa fille madame Ghislaine Schimdt nu propriétaire des parcelles AR 188, AR 189 et AR 192 de M Villanova pour la somme de 50 € l'ensemble,
- autorise la présidente à signer les documents afférents.

Le conseil syndical à l'unanimité des membres présents valide cette proposition et autorise la présidente à signer les documents afférents.

* * *

Point n°5 : Questions diverses

5-1 Point sur les litiges concernant la piétonnisation de la corniche

Contentieux avec l'exploitant du parking privé de la corniche

L'arrêté réglementant la circulation sur la promenade de la corniche a été pris début Mars, la circulation en sens unique sera à présent interdite (sauf aux riverains) de 11h à 17h lors des vacances scolaires du printemps, de l'été et de la Toussaint.

Un recours gracieux a été déposé par l'avocat de M. T.Mejecaze contre l'arrêté municipal réglementant la circulation sur la promenade de la corniche.

Suite à la réponse argumentée apportée par madame le maire, l'avocat de M. T. Mejecaze a déposé en Août une requête introductive d'instance devant le tribunal administratif contre l'arrêté municipal réglementant la circulation.

Le tribunal a, en date du 22 septembre, proposé d'engager une médiation entre les 2 parties : mairie et exploitant du parking. La mairie a accepté cette proposition. Les élus syndicaux saluent cette décision.

* * *

La secrétaire

Mme Caroline Mey-Fau

La présidente

Mme Dominique Lenfant